

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_018 | Polizeiwissenschaft. Économie. Substances. Population.CollectionBoite_018-8-chem | Théorie politique. Item](#)[La justice et le roi selon les théoriciens du XVIe s.](#)

La justice et le roi selon les théoriciens du XVIe s.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb018_f0302

SourceBoite_018-8-chem | Théorie politique.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

church
the court. thought.
of 16th cent. France.

La justice et le roi s/ le thronement du XVI^e

302

Malgré leur tendance à l'absolutisme, les thronements du XVI^e retrouvent une part du type de seigneur que la justice est / pour.

- Chanceliers admettent que le roi est au dessus de la loi positive, qui a peut être son propre cas, et que les juges sont liés + équilibrés par leur loi ;

mais il s'agit que le roi se soumette au jugement des officiers (non même des juges, mais des hautes cours souveraines) ; et si le roi est content, le roi permet qu'il soit appliqué.

- Boute comme le Parlement et l'Académie de la tenet romain : ces 3 corps au sein de la capitale de juger et de rendre par leur autorité d'administration.

Le roi de France soumet le ordre du Parlement : et c'est leur ^{enrichissement} ~~richesse~~ qui leur donne la sanction.

- La Première ^{BnF MSS} conlente + notables que le roi est le thronement de seigneur. Mais la France est une pure monarchie / et non pas une monarchie avec des aspects d'absolutisme et d'absolutisme, c/le premier seigneur. The jurisdiction devint du roi y est / pour lui.

" Les Parlements ne lui font pas loi, mais

nos Rois en mourant, reformes et unanimité
punissant, caient et annulant leurs amis qd bon
leur vint et leurs ennemis et d'abord les restant...
en mort, voir les noms de juges de
F^z sont qd plusieurs meurtres de la haine de
Royauté, et le Ro. est chef unique ~~de~~ ^{du} bon,
et que de lui seul provient de leur autorité q
ar le cœur, les reins du bon, et le nerf
du cerveau :

(Mémor. royaume. 1555/
n° 27-28.)

n° 69. + 2.